

## Conférences de la SOAS sur l'arbitrage en Afrique 2015-2018

En 2015, la School of Oriental and African Studies (SOAS) de l'Université de Londres a lancé un projet de recherche visant à la transformation et à l'amélioration de l'utilisation de l'arbitrage comme mode de règlement des différends sur le continent africain.

Intitulé « créer une culture durable de l'arbitrage en tant que mécanisme de règlement des conflits en Afrique », le projet de recherche avait pour objectif principal d'« accroître la visibilité des praticiens de l'arbitrage et la viabilité de l'arbitrage en Afrique par le renforcement des capacités dans le règlement des litiges au plan national, régional et international ».

Les échanges d'informations, de documents de travail et particulièrement une série de conférences ont contribué à la réalisation de l'objectif sus mentionné, en permettant notamment un partage de connaissances et d'expériences entre chercheurs, universitaires, praticiens de l'arbitrage et institutions d'arbitrage officiant tant à l'extérieur, qu'à l'intérieur du continent<sup>1</sup>.

La première conférence de cette série a examiné **le rôle des institutions d'arbitrage** au soutien du développement de l'arbitrage en Afrique. Elle a été organisée par le département juridique de la Commission de l'Union africaine en 2015<sup>2</sup>, dont l'une des motivations était l'absence de liste précise des centres d'arbitrage opérant sur le continent<sup>3</sup>. L'un des résultats atteint à l'issue de cette première conférence d'Addis Abeba a été l'établissement d'une liste de centres d'arbitrage en Afrique, laquelle a été entérinée par des organisations comme l'International Council for Commercial Arbitration (ICCA)<sup>4</sup>.

La conférence d'Addis Abeba a par ailleurs permis de rassembler un nombre non négligeable d'africains engagés en faveur du développement de l'arbitrage en Afrique. Une autre des retombées de cette première conférence a été la publication de l'ouvrage collectif, *La transformation de l'arbitrage en Afrique : le rôle des institutions arbitrales* (Kluwers wolters, 2016), sous la direction du Dr Emilia Onyema, auquel certains centres d'arbitrage ont contribué.

La deuxième conférence organisée avec le soutien de la Cour d'arbitrage de Lagos, portait sur le rôle des juges et des tribunaux dans la promotion et la viabilité de l'arbitrage en Afrique<sup>5</sup>. La conférence de Lagos a été particulièrement marquante à plusieurs égards : deux Juges de Cours suprêmes, notamment la Présidente de la Cour Suprême de la Zambie, Her Ladyship, Justice Irene Mambilima, et le juge John Okoro de la Cour suprême du Nigéria y étaient présents. Elle a également connu la participation d'un certain nombre de juges qui ont pleinement participé aux débats en étant attentifs aux développements des praticiens de l'arbitrage et en partageant leurs propres expériences.

---

<sup>1</sup> Document de la conférence d'Addis-Abeba disponible sur: <http://eprints.soas.ac.uk/20421/> page 23.

<sup>2</sup> La conférence d'Addis-Abeba a eu lieu le 23 juillet 2015 et les documents de la conférence peuvent être téléchargés à l'adresse suivante: <http://eprints.soas.ac.uk/20421/> (document de la conférence d'Addis-Abeba)

<sup>3</sup> La liste des centres d'arbitrage en Afrique est disponible sur: <https://www.researcharbitrationafrica.com/arbitration-institutions-in-africa> (consulté le 16 avril 2018).

<sup>4</sup> Lien vers la liste améliorée des centres d'arbitrage en Afrique est disponible sur le site Web de l'ICCA: [http://www.arbitration-icca.org/media/9/32588234375195/list\\_of\\_arbitration\\_institutions\\_in\\_africa\\_-\\_emilia\\_updated.pdf](http://www.arbitration-icca.org/media/9/32588234375195/list_of_arbitration_institutions_in_africa_-_emilia_updated.pdf) (consulté le 16 avril 2018).

<sup>5</sup> La conférence de Lagos, a eu lieu du 22 au 24 juin 2016, et le livret de la conférence est disponible à l'adresse suivante: <http://eprints.soas.ac.uk/22727/> (Document de la conférence de Lagos).

Au titre des résultats positifs enregistrés à la suite de la conférence de Lagos, on peut mentionner de manière non exhaustive: (1) Une communication d'un juge Nigérian, en la personne de Chief Onnoghen qui a exhorté les acteurs de l'arbitrage au respect des sentences arbitrales ; (2) Le renforcement des capacités des juges en matière d'arbitrage ; (3) La coopération continue et intensifiée des États et des juges à l'arbitrage ; (4) La tenue de nombreuses conférences sur l'arbitrage sur le continent aujourd'hui.

Ces apports positifs contribuent au renforcement des systèmes judiciaires sur le continent, d'autant que les juges dans leur rôle de coopération à l'arbitrage notamment, font preuve d'une meilleure compréhension des décisions qu'ils rendent en matière d'arbitrage dans leurs juridictions<sup>6</sup>.

Il y a lieu de relever que la conférence de Lagos a particulièrement contribué à une prise de conscience des autorités judiciaires nationales, qui a conduit à un changement substantiel de comportement à l'égard de l'arbitrage sur le continent.

Le changement d'attitude observé auprès des autorités judiciaires nationales de plusieurs pays africains est mis en exergue dans la dernière publication intitulée, *Repenser le rôle des tribunaux nationaux africains dans l'arbitrage* (Kluwer Wolters, 2018) sous la direction du Dr Emilia Onyema, qui comporte une analyse détaillée (avec commentaires) de décisions arbitrales de huit juridictions africaines importantes.

En 2017, la troisième conférence a été organisée avec le soutien du Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA). Cette conférence a examiné le rôle des entités étatiques dans le développement de l'arbitrage.

Cette troisième conférence a été l'occasion, d'une part, d'analyser le contenu des lois sur l'arbitrage de différents pays africains, ainsi que les actions menées par la CNUDCI en faveur des pays africains en matière d'arbitrage et, d'autre part, d'examiner la position des gouvernements africains sur l'arbitrage d'investissement. La conférence a également exploré les pistes qui pourraient permettre aux pays africains de devenir des sièges pour les arbitrages, notamment intra et inter-africains ; l'objectif de ce débat, somme toute non juridique, était de rescenser de manière globale les lacunes qui doivent être comblées pour parvenir à un environnement durable, qui rendra attrayant les pays africains, afin qu'ils soient choisis comme siège d'arbitrage.

La conférence du Caire était particulièrement spéciale en ce qu'elle a scellé la coopération sud-sud entre pays d'Afrique du Nord et ceux d'Afrique subsaharienne, en vue d'une interaction commune sur le continent. À l'issue de cette conférence, l'arabe a été ajouté comme langue de travail des conférences de la SOAS, au même titre que l'anglais et le français. Répondant à un défi lancé par le Dr Emilia Onyema, le Dr Nagla Nasser du Cabinet NasserLaw du Caire a proposé une offre de stage d'un mois au Caire, ouverte aux candidats provenant de l'Afrique subsaharienne.

Cette offre a attiré 82 candidats de 22 pays différents, parmi lesquelles 10 pays africains. À l'issue de la sélection des candidatures, Mme Ossasiwa Edomwande a été choisie pour passer un mois au Caire. Dans son rapport rédigé à l'issue du stage, Mme Edomwande pour qui le stage a été hautement bénéfique a affirmé :

---

<sup>6</sup> On peut mentionner les juridictions des pays ci-après comme faisant montre d'une coopération positive à l'arbitrage : Ghana, Egypte, Kenya, Maurice, Nigeria, Rwanda, Afrique du Sud et Soudan.

« J'ai participé à des procédures d'arbitrage sans précédent, ce qui m'a permis de voir concrètement la manière de travailler d'un tribunal arbitral lorsqu'il doit résoudre les différends qui lui sont soumis. J'ai appris davantage sur la procédure d'arbitrage, particulièrement sur la façon dont les avocats et les arbitres travaillent ensemble pour se préparer aux audiences finales et comment les sentences finales sont rédigées ».

Mme Edomwande est également passé par le CRCICA<sup>7</sup>. Alliant travail et plaisir, Mme Edomwande a eu l'opportunité d'effectuer des visites des sites antiques Egyptiens, à l'occasion d'une visite guidée gracieusement organisée par le Cabinet NassarLaw, ce qui lui donné l'opportunité d'en savoir davantage sur la culture et l'histoire de l'Egypte. Elle recommande vivement le stage au cabinet NasserLaw « à toute personne qui s'intéresse à l'arbitrage international, en particulier sur le continent africain ».

La quatrième et dernière conférence de notre série de conférences est co-organisée par le Centre International d'Arbitrage de Kigali du Rwanda<sup>8</sup>. Le choix du Rwanda se justifie par la volonté de transmettre également le message relatif à une meilleure appropriation de l'arbitrage en Afrique, dans la partie orientale du continent (tout au sud du continent). Ce choix est en définitive stratégique puisque les conférences ont commencé dans ce qu'on peut considérer comme le « siège » du continent africain, la Commission de l'Union africaine, puis se sont tenues respectivement en Afrique de l'Ouest (Lagos) et du Nord (Le Caire).

La conférence de Kigali 2018 examinera le quatrième acteur identifié dans le développement de l'arbitrage en Afrique : le praticien de l'arbitrage. Elle analysera le praticien sous ses différents rôles et explorera les pistes à mettre en place pour soutenir *in fine* le développement de l'arbitrage en Afrique.

La conférence de Kigali sera l'occasion de lancer le Rapport de la première édition de l'enquête organisée par le SOAS sur l'arbitrage en Afrique sous le thème, *Arbitrage interne et international : perspectives des praticiens africains de l'arbitrage*. Cette enquête vise à collecter les données spécifiques auprès des praticiens africains de l'arbitrage en Afrique, sur la base de leur retour d'expérience dans différents aspects de l'arbitrage en Afrique.

En sus de la publication des actes de cette conférence, le rapport de cette enquête constituera une base de travail solide qui servira de contribution au débat sur le développement de l'arbitrage en Afrique.

### **Remerciements**

Le projet de recherche sur l'arbitrage en Afrique lancé en 2015 a reçu un fort soutien de la communauté arbitrale africaine et internationale et a été marqué par une forte participation aux conférences d'Addis Abeba, du Caire et de Kigali. Si certaines personnes n'ont assisté qu'à certaines conférences parmi les quatre, d'autres, par contre, ont assisté à l'ensemble des conférences. Cette forte mobilisation est la preuve que la qualité des débats a été particulièrement appréciée.

Le projet de recherche sur l'arbitrage en Afrique a également bénéficié du soutien financier considérable de la part de diverses organisations, entreprises et particuliers. Il convient à cet effet de remercier particulièrement : la Faculté de droit et des sciences sociales de l'Université SOAS de Londres; le Centre International d'Arbitrage et de Médiation d'Abuja (ICAMA); Stephenson Harwood LLP, Londres; Foley

---

<sup>7</sup> Le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International a abrité la conférence du Caire du 3 au 5 avril 2017 ; la brochure de la conférence peut être téléchargée sur <http://eprints.soas.ac.uk/24243/> (Cairo Conference Paper)

<sup>8</sup> La conférence de Kigali aura lieu du 2 au 4 mai 2018.

Hoag LLP, Washington DC; le Centre International d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Lagos (LACIAC); la Commission de l'Union Africaine; Wilmer Cutler Pickering Hale et Dorr LP Londres; le Tribunal d'Arbitrage de Lagos (LCA); Ajumogobia & Okeke Lagos; White & Case LLP Paris; Aluko & Oyebode Lagos; G. Elias & Co Lagos; Sofunde Osakwe Ogundipe et Belgore Lagos; Templiers Lagos; Royal Heritage de Lagos; Mme Kate Emuchay; le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA); Youseff & Partners Attorneys Caire; Cabinet d'avocats Shahid Caire; Jones Day Londres; Cabinet d'avocats TMS Caire; Le cabinet juridique de Shalakany Caire; Nour & Selim en association avec Al Tamimi & Company, Caire; Matouk Bassiouny, Caire; Centre International d'Arbitrage de Kigali; Mme Alexandra (Alex) Kerr Meise; Baker McKenzie Habib Al Mulla, Dubaï; APAA Afrique; Mayer Brown LLP Londres; Mitchell, Silberberg & Knupp LLP Washington DC; Shearman & Sterling LLP Londres; et Bayo Ojo & Co d'Abuja.

Par ailleurs, une mention spéciale mérite d'être attribuée aux équipes administratives de chacune des structures ou centres d'arbitrage co-hôtes des conférences (Commission de l'Union africaine, Cour d'Arbitrage de Lagos, Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International et Centre International d'Arbitrage de Kigali); et au staff administratif de la faculté de droit et des sciences sociales de l'Université SOAS de Londres; À toutes ces personnes, la direction du projet exprime son admiration pour leur professionnalisme et leur excellence dans l'exécution des missions confiées.

Des remerciements méritent également d'être adressés à nos partenaires médias de la période : AILA, OHADA; ILFA; I-Arb; et TDM.

Qu'il nous soit également permis de témoigner notre reconnaissance à tous les conférenciers, modérateurs, contributeurs, rapporteurs et participants.

Il est indéniable que l'engagement pour le développement de l'arbitrage en Afrique continuera de croître, donnant lieu à des manifestations scientifiques les unes aussi intéressantes et passionnantes que les autres. Il est dès lors de notre intérêt de continuer à contribuer et à soutenir le devenir de l'arbitrage sur le continent.

Dr Emilia Onyema

## **SOAS Kigali - Conférence sur l'arbitrage en Afrique 2-4 mai 2018**

### **Le rôle des praticiens de l'arbitrage dans le développement de l'arbitrage en Afrique**

#### **Objectif de la conférence**

Cette conférence vise principalement à examiner la manière par laquelle les praticiens africains de l'arbitrage peuvent mieux soutenir le développement de l'arbitrage au plan national, régional et international et/ou mettre en place des actions collectives pour permettre ce développement sur le continent africain.

#### **Format de la conférence**

Les délibérations de cette conférence se dérouleront sous la forme de discussions ouvertes. Le schéma choisi permettra au plus grand nombre de contribuer librement aux discussions. Des modérateurs lanceront les discussions et orienteront les débats pour chaque session. La conférence sera également l'occasion d'un débat entre jeunes praticiens de l'arbitrage et praticiens plus expérimentés, ce qui permettra d'avoir un aperçu de l'orientation future de ce que sera la pratique arbitrale de référence en l'Afrique dans les prochaines années.

#### **Lieu de la conférence**

Cette quatrième conférence sur l'arbitrage SOAS en Afrique est co-organisée avec le Centre International d'Arbitrage de Kigali (KIAC) et se tient au Radisson Blu Hôtel et Convention Center de Kigali.

#### **Aperçu des sessions de la conférence**

Chaque session est structurée de manière à faire ressortir les différents rôles que les praticiens peuvent jouer en matière d'arbitrage. Chaque session donnera l'occasion de déterminer de quelle manière les praticiens peuvent contribuer au développement de l'arbitrage sur la base des fonctions qu'ils peuvent occuper dans un arbitrage donné. Une session spéciale est consacrée à la célébration des réalisations de certains des nôtres, tous arbitres de renommée mondiale.

**La session 1** portera sur le rôle du praticien de l'arbitrage en tant qu'administrateur d'un centre d'arbitrage. Cette session explorera les compétences requises pour diriger efficacement un centre d'arbitrage en Afrique ; les défis des centres d'arbitrage en Afrique et de quelle manière les administrateurs y font face ; les plans de croissance des centres d'arbitrage et des conseils pour les praticiens en herbe qui souhaitent poursuivre une carrière dans des centres d'arbitrage. La session examinera également les questions d'intérêt particulier pour les participants telles que : les critères appliqués par les centres d'arbitrage pour sélectionner et établir les listes d'arbitres potentiels pour leurs panels d'arbitres ; les critères qu'ils prennent en considération lors de la nomination des arbitres; les facteurs dont ils tiennent compte pour statuer sur la contestation d'un arbitre ; leurs plans pour développer leur marché d'arbitrage interne ; leur contribution au développement, à la compréhension et à la pratique de l'arbitrage dans leur juridiction ou leur région (par exemple en offrant des stages, des formations, des ateliers, des séminaires, etc.) ; et des exemples concrets portant sur l'amélioration des pratiques de leur institution depuis la première conférence de la SOAS sur l'arbitrage en Afrique à Addis-Abeba.

Cette session sera **modérée par Mme Alexander Kerr Meise**, Associée, Mitchell Silberberg & Knupp LLP, Washington D.C., qui sera rejointe par : Dr Fidele Masengo de KIAC; Dr Ismail Selim du CRCICA; Me Narcisse Aka de la CCJA OHADA; Mme Khawla Ezatagui du Centre International d'Arbitrage de la Libye et Mme Marie-Camille Pitton d'Aceris Law (ancien Conseiller à la CCI de Paris).

**La session 2** examinera la question d'actualité portant sur la race et le genre dans la nomination des arbitres dans l'arbitrage international. Cette session examinera en particulier les difficultés (ou avantages) que présentent ces caractéristiques dans l'obtention d'un poste d'arbitre et suggérera des mesures pour ceux qui souhaitent être nommés et ceux qui effectuent de telles nominations. La session explorera également les questions de diversité dans l'arbitrage interne. La nécessité de nommer davantage de femmes et d'arbitres plus jeunes dans les arbitrages internes africains. Cette session sera **modérée par Mme Ndanga Kamau**, ancien Greffier de la LCIA-MIAC, Maurice. Ndanga sera rejointe par Mme Doyin Rhodes-Vivour de DRV Law, Lagos ; Dr Stuart Dutson de Simmons & Simmons LLP, Londres; M. Paul Ngotho, Nairobi; Dr Sylvie Bebohi Ebongo de l'APAA, Cameroun; M. Isaiah Bozimo de Broderick Bozimo & Co, Abuja; et Mme Lise Bosman de la CPA (La Haye).

**La session 3** se déroulera sous forme de débat entre des praticiens aspirants et expérimentés de l'arbitrage, avec quatre orateurs de chaque côté pour examiner la question de la nomination d'un arbitre: les difficultés pour obtenir la première désignation et les stratégies pour surmonter les différents obstacles; les stratégies de marketing qui peuvent être acceptées; les questions de divulgation et de contestations des arbitres; questions de perfectionnement professionnel continu; préférences pour siéger en arbitrage ad hoc ou institutionnel; interview d'arbitres; intervention en qualité d'avocat ou de secrétaire du tribunal comme voie d'entrée en qualité d'arbitre; Besoins de spécialisation, etc. Le débat sera **modéré par M. Babajide O. Ogundipe** de Sofunde, Osakwe, Ogundipe et Belgore, Lagos. Les intervenants à cette session sont les suivants : pour les praticiens plus expérimentés : M. Babatunde Fagbohunlu, SAN d'Aluko & Oyeboode, Lagos; M. Kwadwo Sarkodie de Mayer Brown LLP, Londres; Mme Njeri Kariuki de NK Law, Nairobi; et M. Mouhamed Kebe de GSK Law, Dakar. Pour les jeunes praticiens : Mme Chinenye Onyeamaizu d'Abuja ; Dr Sally El Sawah, du Caire / Paris; M. Tsegaye Laurendeau de Shearman & Sterling LLP, Londres; et Mme Rose Rameau d'Accra / Genève.

**La session 4** se concentrera sur les universitaires, les étudiants, les chercheurs et les formateurs en droit et en pratique de l'arbitrage. Ce panel interviendra sur l'interaction entre les étapes académiques et professionnelles de la formation à l'arbitrage; le contenu de leur matériel de formation; l'enseignement de l'arbitrage et des modes alternatifs de règlement des différends (MARD) dans les universités (en tant que module de premier ou de troisième cycle); faudrait –il former un groupe d'universitaires et de formateurs en arbitrage / MARD à travers le continent pour promouvoir la culture de l'arbitrage et fournir du matériel de formation standardisé ? Faudrait –il établir une liste de formateurs qualifiés et constituer des ateliers de formateurs en anglais, arabe, français et portugais ? La formation devrait-elle inclure un élément pratique, par exemple le temps passé à étudier un arbitre (un programme de mentorat) et des programmes de stages ciblés? Cette session sera **modérée par le Professeur Walid Ben Hamida** de l'Université de Paris-Saclay (Université d'Evry). Walid sera rejoint par le Dr Achille Ngwanza de l'Université de Paris Sud II; Mme Yasmin Sabeih de Bahrain Polytechnic; Mme Sola Adegbonmire de la Chartered Institute of Arbitrators (CI Arb), Nigeria; et M. Ike Ehiribe de CI Arb Londres et Professeur invité à la SOAS Université de Londres.

**La session 5** explorera **d'autres rôles disponibles pour les praticiens de l'arbitrage**, notamment ceux de secrétaire du tribunal arbitral, témoin expert et conseil. Cette séance abordera des questions sur le rôle du conseil dans l'arbitrage ; la viabilité des systèmes de co-conseils à travers le continent et dans le monde

; le marketing par un conseiller ; la mise en place des boutiques conseils des pratiques en arbitrage ; les questions d'éthique du conseil en arbitrage ; l'importance du rôle du secrétaire du tribunal ; les stages et le mentorat ; la spécialisation ; le témoin-expert; entre autres. Le forum ouvert sera **modéré par M. Baiju Vasani**, associé de Jones Day, et Senior Fellow à SOAS Université de Londres ; et M. Duncan Bagshaw, avocat et membre de l'équipe d'arbitrage international et du Département Afrique chez Stephenson Harwood LLP, Londres.

**La session 6** sera animée par des arbitres africains de premier rang qui partageront l'expérience acquise au cours des années et donneront des conseils avisés. Pour cette session **Chief Bayo C. Ojo**, SAN (Nigeria) sera **en conversation** avec: Mme Funke Adekoya, SAN (AELEX, Lagos); Dr Nagla Nassar (NassarLaw, Caire); Prof David Butler (ancien Professeur de l'Université de Stellenbosch, Afrique du Sud); Prof. Paul Idornigie, SAN (Institut nigérian d'études juridiques avancées, Abuja); Prof Edward Torgbor (Arbitre agréé et professeur de droit, Ghana / Kenya); et Dr Gaston Kenfack Douajni (HDR) (Arbitre, Professeur de droit, Président de la 49<sup>ème</sup> session de la CNUDCI et Président de l'APAA).

### **Sondage SOAS sur l'arbitrage en Afrique**

Le rapport de la première édition de l'enquête du SOAS sur l'arbitrage en Afrique sera lancé lors de la réception de bienvenue le 2 mai 2018 par le Dr Emilia Onyema (auteur du rapport) et M. Isaiah Bozimo, dont le cabinet d'avocats (Broderick Bozimo et Company, Abuja) a cofinancé la réalisation. M. Christophe von Krause de White & Case LLP, Paris, apportera une réponse au rapport.

### **Discours d'ouverture**

Le discours d'ouverture de la conférence sera délivré par le Prof. Dr. Mohamed S. Abdel Wahab, Associé Fondateur et Chef des départements Arbitrage International, Construction, Pétrole et Gaz et Financement de Projets de Zulficar Partners, au Caire. Mohamed est le président de la chaire de droit international privé et professeur d'arbitrage international à l'Université du Caire ; Vice-président de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI; Membre de la LCIA; Président du Conseil des usagers arabes de la LCIA; Membre CIMAC, vice-président du comité d'arbitrage d'IBA; Membre du comité de pratique et des normes du CI Arb; Membre du comité consultatif du CRCICA; Membre du Comité consultatif international AAA-ICDR; et Membre du Comité du Conseil des Utilisateurs Africains du SIAC. Mohamed a siégé en qualité d'arbitre dans plus de 170 arbitrages, sur le fondement des Règlements d'arbitrage de tous les grands centres d'arbitrage. Selon Who's Who Legal, Mohamed est « un spécialiste de l'arbitrage ». En 2017, Mohamed a été sélectionné pour figurer dans le guide mondial de *GAR des futurs leaders de l'arbitrage international* et sur le guide *GAR des leaders pionniers en arbitrage international*. En 2018, Mohamed a reçu le prix ASA (Arbitration Association of Switzerland) 2018 pour son plaidoyer en faveur de l'arbitrage commercial international.

### **Réseautage**

Les conférences du projet de recherche sur l'arbitrage de la SOAS en Afrique ont acquis la réputation d'offrir d'excellentes occasions de réseautage aux participants. La tradition sera par conséquent respectée pour cette conférence de Kigali, pendant laquelle plusieurs réceptions en soirée et un dîner de clôture seront organisés, en plus des occasions de réseauter pendant les différentes pauses.

### **Site internet de la conférence**

Toutes les informations relatives au projet de recherche central et à toutes les conférences passées sont disponibles en ligne sur: <http://www.researcharbitrationafrica.com/>

**Les langues**

La conférence se déroulera en anglais et en français avec traduction simultanée. Cependant, le document de travail est publié en trois langues (arabe, anglais et français) sur le site internet de la conférence. Les traductions sont réalisées par Dr Jean-Alain Penda (français) et M. Ahmed Bannaga (arabe).

# SOAS Kigali Conference sur l'Arbitrage en Afrique 2018

## Programme

**02 mai 2018** : Arrivées des participants

12:00-16:00 : Inscription au Radisson Blu

**Personne ressource** : Mme Joyce Williams d'Armooh-Williams, PLLC, Alexandria, Virginie

**Rapporteurs** : Dr Jean-Alain Penda et Dr Prince N.C. Olokotor

**18:00-20:00 : Réception de bienvenue** pour les délégués à Radisson Blu sponsorisée par Shearman & Sterling LLP Londres

**Lancement du Rapport de l'Arbitrage SOAS en Afrique** par Dr Emilia Onyema (SOAS) et de M. Isaiah Bozimo (Broderick Bozimo & Co, Abuja). **Réponse** de M. Christophe von Krause, Associé et Directeur de la pratique de l'arbitrage en Afrique, White & Case LLP, Paris

**Jour 1 : 03 mai 2018**

**Format de la conférence : Forum ouvert pour discussion**

**Langues : anglais / français**

08:30-09:30: Accueil et Inscription

09:30-09:45: Mot de Bienvenue par le Dr Fidele Masengo, KIAC

09:45-10 :00: Projet portant sur l'arbitrage SOAS en Afrique par Dr Emilia Onyema, SOAS

10:10-10:40: Discours liminaire du Prof. Dr. Mohamed S. Abdel Wahab, Partenaires Zulficar, Le Caire

10:40-10:55: Thé / Pause café sponsorisée par SOAS University de Londres; et Stephenson Harwood LLP

Photo de groupe

11:00-12:45: **Session 1** sur le rôle du praticien de **l'arbitrage en tant qu'administrateur d'un centre d'arbitrage**. Cette session sera **modérée par Mme Alexander Kerr Meise**, associée, Mitchell Silberberg & Knupp LLP, Washington D.C. ; Dr Fidele Masengo du KIAC; Dr Ismail Selim du CRCICA; Me Narcisse Aka de l'OHADA, CCJA; Mme Khawla Ezatagui du Centre International d'Arbitrage de Libye et Mme Marie-Camille Pitton d'Aceris Law (ancien conseiller à la CCI) ouvriront les débats.

13:00-14:00: Déjeuner sponsorisé par White & Case LLP, Paris

14:10-16:10: **Session 2** sur la question centrale de la **race et du genre** dans la nomination des arbitres dans l'arbitrage international. Cette session examinera en particulier les difficultés (ou avantages) que présentent ces caractéristiques dans l'obtention d'un poste d'arbitre et suggérera des mesures pour ceux qui souhaitent être nommés et ceux qui effectuent de telles nominations. Cette session sera **modérée par Mme Ndanga Kamau**, ancien Greffier LCIA-MIAC, Maurice. Ndanga sera rejoint par Mme Doyin Rhodes-

Vivour de DRV Law, Lagos; Dr Stuart Dutson de Simmons & Simmons LLP, Londres; M. Paul Ngotho, Nairobi; Dr Sylvie Bebohi Ebongo, APAA, Cameroun; M. Isaiah Bozimo de Broderick Bozimo & Co, Abuja; et Mme Lise Bosman de la CPA (La Haye).

1610-1630: Pause thé / café offerte par Baker Mckenzie Habib Al Mulla; et APAA Afrique

16:30-18:15: **La session 3** sera sous la forme d'un **débat** entre quatre praticiens de l'arbitrage plus expérimentés (M. Babatunde Fagbohunlu, SAN d'Aluko & Oyebode, Lagos, M. Kwadwo Sarkodie de Mayer Brown LLP, Londres, Mme Njeri Kariuki de NK Law, Nairobi, et M. Mouhamed Kebe de GSK Law, Dakar) et quatre plus jeunes (Mme Chinenye Onyeamaizu d'Abuja, Mme Sally El Sawah, du Caire / Paris, M. Tsegaye Laurendeau de Shearman & Sterling LLP, Londres, et Mme Rose Rameau d'Accra / Genève). Ce débat sera **modéré par M. Babajide O. Ogundipe**, de Sofunde, Osakwe, Ogundipe et Belgore, Lagos.

18:15-19:00: **Réception** (boisson offerte) et signature d'un protocole d'accord entre le Centre Régional du Caire pour l'Arbitrage Commercial International (CRCICA) et le Centre International d'Arbitrage de Kigali (KIAC): parrainé par le KIAC et le CRCICA

## **Jour 2: 04 mai 2018**

**Format de la conférence : Forum ouvert pour discussion**

**Langues : anglais / français**

09:00-11:00: **Session 4 sur les enseignants et les formateurs du droit et la pratique de l'arbitrage.** Cette session sera **modérée par le Prof. Walid Ben Hamida** de l'Université de Paris-Saclay (Université d'Evry). Walid sera rejoint par le Dr Achille Ngwanza de l'Université Paris Sud II; Mme Yasmin Sabeh de Bahrain Polytechnic; Mme Sola Adegbonmire de CIArb, Nigeria; et M. Ike Ehiribe de CIArb Londres.

11:00-11:20: Pause café / thé sponsorisée par Sofunde, Osakwe, Ogundipe & Belgore, Lagos;

11:30 -13:20: **Session 5 sur les autres rôles possibles pour les praticiens en arbitrage.** On peut mentionner parmi ces rôles celui de secrétaire du tribunal ; témoin expert et conseiller. La discussion ouverte sera **modérée par M. Baiju Vasani**, associé Jones Day, et Senior Fellow à SOAS Université de Londres; **et M. Duncan Bagshaw**, avocat et membre de l'arbitrage international et des groupes Afrique chez Stephenson Harwood LLP, Londres.

13:30 – 14:30: Déjeuner sponsorisé par Mayer Brown LLP, Londres; et Mitchell Silberberg & Knupp LLP, Washington D.C.

14:35-16:30: **Session 6**, discussion ouverte par des arbitres africains chevronnés qui partageront leurs expériences issues de leur pratique et donneront des conseils. **Chef Bayo C. Ojo**, SAN (Nigeria) sera **en conversation** avec: Mme Funke Adekoya, SAN (AELEX, Lagos); Dr Nagla Nassar (NassarLaw, Le Caire); Prof David Butler (ancien Professeur à l'Université de Stellenbosch, Afrique du Sud); Prof. Paul Idornigie, SAN (Institut nigérian d'études juridiques avancées, Abuja); Prof Edward Torgbor (Arbitre agréé et professeur de droit, Ghana / Kenya); et Dr Gaston Kenfack Douajni (HDR) (Arbitre, Professeur de droit, ancien Président de la 49<sup>ème</sup> session de la CNUDCI et Président de l'APAA).

16:40-17:00 : Fin des travaux

19:00-21:00: Dîner de clôture au Radisson Blu sponsorisé par Bayo Ojo & Co, Abuja

# Arbitrage en Afrique

## Document de Travail

Dr Emilia Onyema

### Introduction

Cette quatrième conférence qui s'inscrit dans la série des conférences du SOAS sur l'Arbitrage en Afrique examine le rôle des praticiens de l'arbitrage dans le développement de l'arbitrage en Afrique. Le point central de cette conférence est par conséquent le « praticien de l'arbitrage ». La question clé qui se pose est de savoir qui est un praticien de l'arbitrage ? La réponse à cette question conduira à examiner les rôles ouverts à ces praticiens dans le processus arbitral, afin d'aboutir sur la manière dont les praticiens, dans les différents rôles qu'ils occupent peuvent contribuer au développement de l'arbitrage en Afrique.

### Le praticien de l'arbitrage

De manière très large le praticien de l'arbitrage est toute personne qui participe, en tant que professionnel, à la résolution du différend entre les parties à un arbitrage. Cette description englobera les nombreuses fonctions ou rôles attribués aux particuliers en tant que participants au processus d'arbitrage, tels que : arbitre, avocat, secrétaire du tribunal et administrateur d'un centre d'arbitrage. Dans une conception plus large on pourrait inclure un expert (en arbitrage), un témoin (principalement pertinent dans un litige), des universitaires et des formateurs qui se consacrent à la recherche en la matière et enseignent l'arbitrage, contribuant ainsi à la formation du praticien d'arbitrage. J'adopterai la description qui englobe tous ces acteurs et je parlerai de ces praticiens comme de la « communauté de l'arbitrage ».

Cette large description implique qu'un praticien de l'arbitrage doit être une personne individuelle et non une entité légale. À cette fin, une institution, comme le KIAC ou le CRCICA, en tant qu'entité juridique, ne peut pas être un praticien de l'arbitrage. Ce sont donc les personnes qui, à titre professionnel, exercent certaines fonctions clés qui permettent à une affaire en matière arbitrage d'être résolue et l'arbitrage d'atteindre son objectif fondamental de règlement des différends, qui sont d'une importance primordiale. Les parties en litige sont indispensables pour une affaire en arbitrage, puisqu'elles sont la raison d'être même de l'existence d'un arbitrage. Cependant, les parties ne sont pas des « praticiens » parce que leur fonction ou leur rôle dans l'arbitrage n'est pas de faciliter la résolution de leur différend. Les parties en conflit sont les bénéficiaires de l'exécution des rôles ou des fonctions des praticiens de l'arbitrage dans tout litige.

### Le rôle du praticien de l'arbitrage en arbitrage

Ces précisions étant apportées, il est dès lors, utile d'explorer très brièvement les rôles occupés par ces praticiens de l'arbitrage. L'arbitre est le praticien le plus important de l'arbitrage car il/elle a la mission de résoudre le différend entre les parties en conflit. Cependant, l'arbitre occupe seulement la deuxième place après les parties elles-mêmes, sans lesquelles il n'y aurait pas d'arbitrage. L'arbitrage existe parce qu'il ne peut y avoir d'arbitrage sans les décideurs, les arbitres.

Au fil des années, l'administrateur de l'arbitrage a pris de l'importance dans l'arbitrage, en particulier avec le développement de l'arbitrage institutionnel. Les centres ou institutions d'arbitrage sont gérés par des particuliers. De manière générale, la fonction première de l'institution est d'assurer la bonne gestion des

affaires qui lui sont soumis. Les institutions exécutent cette prérogative grâce à une gestion efficace du tribunal arbitral, qui inclut tous les participants au processus. Il est donc important que les personnes qui gèrent les centres d'arbitrage comprennent le processus et leur clientèle, pour leur fournir un soutien et un service efficaces. On peut donc conclure que l'existence même et la pérennité des centres d'arbitrage reposent sur la possibilité d'arbitrer les différends, soit en vertu de leur règlement d'arbitrage en vigueur, soit par référence à d'autres facilités fournies. Ainsi, l'une des tâches les plus importantes des centres d'arbitrage est la capacité de générer de cette charge de travail pour eux-mêmes, et pour les autres praticiens de l'arbitrage.

Les avocats, qui représentent essentiellement l'intérêt des parties au litige et présentent le cas d'un client aux arbitres pour décision, participent à l'arbitrage dans le cadre des services juridiques qu'ils fournissent aux parties au litige. Par conséquent, la plupart des avocats en arbitrage fournissent les mêmes services qu'ils fournissent à leurs clients en cas de litige. Cependant, lorsque les avocats agissent à titre de conseillers juridiques ou d'avocats transactionnels, ils assument une fonction encore plus importante en ce qui concerne l'arbitrage. Ils soutiennent le processus d'arbitrage en assurant l'inclusion d'une convention d'arbitrage valide dans la documentation contractuelle entre les parties, même avant que le litige ne survienne. C'est la conclusion de la convention d'arbitrage qui génère la charge de travail pour les praticiens de l'arbitrage.

Le secrétaire du tribunal devient également plus populaire. La personne qui occupe ce rôle agit comme le greffe d'un tribunal pour aider l'arbitre dans l'administration, et d'autres tâches pertinentes liées à la procédure arbitrale.

Un expert en arbitrage peut être tenu de fournir à un tribunal arbitral une preuve d'expert sur divers aspects de l'arbitrage, généralement en vertu d'une loi ou d'un système juridique particulier.

Ces participants sont pertinents dans l'arbitrage interne et international. Plusieurs autres personnes peuvent rendre différents services pour le bon déroulement de l'arbitrage, mais la plupart de ces services peuvent ne pas être indispensables à la réalisation de la finalité essentielle de l'arbitrage. Certains de ces individus sont les différents membres du personnel des centres d'arbitrage, des traducteurs et des transcripteurs, etc.

Le dernier groupe de praticiens de l'arbitrage sont les universitaires et les formateurs qui contribuent à la connaissance de l'arbitrage auprès des différents groupes de praticiens. La grande majorité de ceux qui enseignent l'arbitrage en tant que matière académique et ceux qui dispensent une formation professionnelle sont eux-mêmes des arbitres, des avocats, des secrétaires de tribunal ou des administrateurs.

Il convient de relever l'importance des juges pour le bon fonctionnement de la juridiction arbitrale. Cependant, les juges ne sont pas (à proprement parler) des membres de cette communauté arbitrale, car ils opèrent à l'extérieur de la communauté d'arbitrage bien que leur action affecte la communauté et ses activités.

Il est utile (en particulier pour les amateurs d'arbitrage en herbe) de noter les différents rôles ouverts aux praticiens de l'arbitrage. La grande majorité des praticiens de l'arbitrage associent deux ou plusieurs de ces rôles (Exemple : Siéger en tant qu'arbitre et enseigner ou se présenter en tant qu'avocat) dans leur pratique. Le rôle de chaque praticien de l'arbitrage est légitime et pertinent pour le fonctionnement d'une

communauté d'arbitrage efficace dans n'importe quelle juridiction, région et globalement. Il appartient à chaque praticien de déterminer le (s) rôle (s) qu'ils souhaitent exercer dans la pratique de l'arbitrage.

L'identification d'une communauté professionnelle de personnes soulève plusieurs autres questions telles que l'éthique, les valeurs communautaires et leur application, les exigences d'entrée et leur fonctionnement, ainsi que l'établissement de normes dans la communauté. Ces questions ne sont pas abordées dans le présent document succinct, mais peuvent être débattues lors de la conférence.

## **Participation du praticien de l'arbitrage au développement de l'arbitrage en Afrique**

Il va de soi que le « fil d'or » qui unit la communauté arbitrale est la disponibilité des différends arbitrables arbitrés. La mission de générer l'arbitrage incombe donc à tous les membres de la communauté arbitrale. De plus, il appartient à chaque membre de la communauté de se conformer à toutes les valeurs ou normes communautaires qui ont été édictées ou ont évolué, lesquelles maintiendront la communauté attrayante pour les utilisateurs (parties en conflit). Les normes sont développées encore une fois, pour assurer la survie continue de la communauté. Chaque membre de la communauté doit, par conséquent, participer et soutenir le développement de l'arbitrage, en tant que processus de règlement des différends accepté au sein de la communauté plus large à partir de laquelle ses produits de base (litiges) seront générés. Par conséquent, tous les membres de la communauté, dans leurs rôles respectifs, doivent promouvoir l'arbitrage en tant que processus de règlement des différends et veiller à ce que les parties à un litige concluent des conventions d'arbitrage efficaces et valides.

Les membres individuels de cette communauté peuvent soutenir le développement de l'arbitrage en Afrique de diverses manières. On mentionnera à titre d'exemple :

Les universitaires/formateurs : nécessité d'élaborer un programme d'études qualitatif répondant aux normes internationales, dans le but d'offrir aux étudiants et aux stagiaires une bonne connaissance de l'arbitrage, une capacité de réflexion analytique et indépendante ; d'excellentes compétences en communication orale et écrite ; éthique et professionnalisme.

Les arbitres : devraient être formés pour développer la capacité de penser de manière analytique et indépendante ; avoir d'excellentes compétences en communication orale et écrite ; éthique et professionnalisme ; et la capacité à s'entendre avec d'autres personnes et cultures.

Les conseillers : devraient étendre leur éthique professionnelle et leur expertise du litige à l'arbitrage.

Les secrétaires de tribunaux arbitraux : devraient soutenir les arbitres dans le cadre de leur mandat et agir avec professionnalisme.

Les administrateurs : devraient mettre en place des systèmes efficaces pour fournir d'excellents services professionnels aux parties en conflit et aux membres de la communauté de l'arbitrage.

## **Qu'est-ce qui rend l'Afrique spéciale en matière d'arbitrage ?**

Comme l'a constaté le rapport d'enquête de la SOAS sur l'arbitrage en Afrique, la grande majorité des praticiens africains de l'arbitrage sont sous-représentés dans l'arbitrage interne et international. Par conséquent, la grande majorité des praticiens africains de l'arbitrage ne participent pas pleinement aux différents rôles de l'arbitrage mentionnés ci-dessus. Cette constatation s'ajoute à la fuite des arbitres du

continent, comme cela a été relevé par de nombreux commentateurs. Cependant, de l'avis des défenseurs à l'arbitrage, l'arbitrage interne est en train de se développer en Afrique. Cette opinion est étayée par les statistiques des institutions d'arbitrage telles que la CCI, la LCIA et le CIRDI, pour lesquelles il existe une augmentation du nombre de parties africaines (en tant que parties au différend) dans les cas d'arbitrages internationaux sous leurs auspices.

Toutes ces données signifient donc que l'Afrique est une zone de croissance pour l'arbitrage, à la fois domestique et international. C'est cette prédiction de la croissance qui rend l'Afrique spéciale en arbitrage. La forte augmentation des arbitrages en Afrique va générer beaucoup de travail pour toutes les catégories de praticiens de l'arbitrage. La question clé pour chaque praticien est de savoir s'il participera à la distribution de ce travail. Dans l'affirmative en quelle qualité participerait-il et comment assurerait-il sa participation ?

## **Résumé**

Cette quatrième conférence du SOAS sur l'arbitrage en Afrique aborde avec justesse ces questions, pour préparer chaque participant aux grandes possibilités que l'Afrique offre aux praticiens de l'arbitrage; permettre à chaque participant de réfléchir à la manière de participer pleinement à cette croissance; et les différents axes par lesquels les participants peuvent s'engager dans le développement de l'arbitrage en Afrique en tant que méthode de règlement de différends de choix dans leurs différents pays.